

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 FEVRIER 2011.

Présents : M. André VRANCKEN, Bourgmestre-Président ;
M. José CAPELLE, Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE, M. Maurice BALDEWYNS, M. Nicolas RADOUX, M. Fernand MOXHET (Membres du Collège communal);
M. Michel LEJEUNE, M. Pierre-Henri LUCAS, Mme Denise BARCHY, M. Jean-Marie LEFEVRE, M. Jean-Claude RENARD, Mme Catherine STREEL, M. Bernard SILVESTRE, M. Dominique LUGOWSKI, M. Jean-Paul VILENNE, M. Louis VANHOEF, Mme Sabine DEMET, M. Maxime BOURLET, Mme Rosanna DUMOULIN-D'ORTONA, Conseiller(e)s Communaux ;
M. Eric DECHAMPS, Secrétaire communal.

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2010.

La séance est ouverte à 19 hrs 30. Tout le monde est présent ; il y a 19 membres votants.

Monsieur VRANCKEN invite les membres du Conseil à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 21 décembre dernier.

Monsieur LUCAS fait savoir à l'assemblée qu'il a communiqué une remarque par courriel à l'attention du Secrétaire communal et souhaite qu'elle soit intégrée au PV. Le Secrétaire communal confirme l'intégration de la remarque formulée.

Il n'y a pas d'autre remarque.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Correspondances et communications.

Monsieur VRANCKEN présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Collège Provincial de Liège/ Approbation du budget pour l'exercice 2011 de la Fabrique d'église de la paroisse Sainte-Agathe d'Awans.

1. Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation routière à Awans du 23 décembre 1980 /Création d'une zone de stationnement interdit à Othée, au carrefour formé par les rues Lambert Macours et Jacquet.

Monsieur VRANCKEN propose que soit interdit le stationnement rues Lambert Macours et Jacquet au niveau du carrefour formé par ces chaussées. Cette mesure sera matérialisée par le marquage au sol, de lignes jaunes discontinues telles que prévues à l'article 75.1.2° du Code de la Route. Le marquage débutera face à l'avaloir rue Macours et se terminera au coin de l'immeuble n°44 rue Jacquet soit sur une longueur de 15 mètres.

Madame STREEL remercie ici le Bourgmestre pour les mesures qui ont été mises en œuvre à ces endroits.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation routière à Awans du 23 décembre 1980 /Création d'une zone d'évitement à Othée, rue Joseph Lescrenier n°15.

Monsieur VRANCKEN poursuit et propose que soient interdits le stationnement, l'arrêt et la circulation rue Joseph Lescrenier à Othée face au n°15. Cette mesure sera matérialisée par le marquage au sol de ligne blanches. Il s'agit ainsi de créer une zone d'évitement. Le marquage se situera sur une longueur de trois mètres et une largeur d'un mètre cinquante en partant de la limite avec le n°17 de la même rue.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

3. Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation routière à Awans du 23 décembre 1980 /Création de deux zones de stationnement interdit à Awans, rue de Loncin, côté pair.

Monsieur VRANCKEN poursuit et propose que soit interdit le stationnement rue de Loncin, côté pair, entre les limites des immeubles n°44 à 48 et à partir de 20 mètres en-deça de la limite de l'immeuble n°32. Cette mesure sera matérialisée par le marquage au sol, de lignes jaunes discontinues. Le marquage sur bordure de trottoir se situera dans les limites reprises évoquées.

Monsieur LUCAS souhaite que Monsieur VRANCKEN précise où se situera l'emplacement hachuré. En outre Monsieur LUCAS rappelle qu'une entreprise utilise le bord de voirie pour parquer ses véhicules fonctionnels et espère que la mesure n'empêchera pas cet usage.

Monsieur VRANCKEN répond que conformément à l'avis de l'IBSR, la zone d'évitement se situera là où il n'y a pas de maison, entre les numéros 32 et 38 de la rue. Monsieur VRANCKEN assure que la mesure mise en œuvre a tenu compte de l'activité de l'entreprise visée.

Monsieur SILVESTRE intervient à son tour et dénonce que la rue de Loncin est un véritable « laboratoire » en matière de règles circulatoires. En effet, ça fait déjà trois fois que cette rue fait l'objet d'une modification de règles sur la Police de la circulation routière au Conseil communal.

Monsieur VRANCKEN répond que les décisions successives étaient réglées avec la plupart des citoyens concernés. Il fait valoir également que la loi sur le parking alternatif a changé, que sur le plan de la sécurité au sens stricte, il est très difficile de permettre à deux véhicules de se croiser. Qu'il a reçu à trois reprises le porte-parole des riverains qui semble aujourd'hui ne plus être suivi par la majorité d'entre eux. Monsieur VRANCKEN annonce qu'il s'agit ici de la dernière modification proposée au Conseil en l'occurrence. Il s'agit ici de prendre une mesure véritablement protectrice en faveur de la population.

Madame D'ORTONA intervient à son tour et regrette que malgré l'amélioration locale de la circulation, la rue demeure dangereuse. Elle regrette aussi que la solution envisagée ne soit pas profitable à tous les usagers en ce compris les piétons. La problématique de la vitesse ne semble pas tout à fait résolue.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

4. Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation routière à Awans du 23 décembre 1980 /Limitation de vitesse imposée aux véhicules de plus de 7,5 tonnes rues Raymond Bauwin, de Fooz et Edouard Bovroux à 4340 AWANS.

Enfin, Monsieur VRANCKEN propose que soit limitée à 30 km/h la vitesse pour les véhicules de plus de 7,5 tonnes rues Bauwin, de Fooz et Edouard Bovroux à Awans. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux munis d'additionnels « 7,5T », rue Raymond Bauwin face au n° 60 dans la direction du centre d'Awans, au carrefour des rues de Fooz et Raymond Bauwin dans la direction de Bierset, rue de Fooz face au n°23 en direction du centre d'Awans et enfin au carrefour formé par la rue Edouard Bovroux et la place Communale en direction de Bierset.

Monsieur VRANCKEN complète en précisant qu'il s'agit d'une mesure pour empêcher les camions d'entrer dans la rue Musin par la rue de la Station. Ce qui implique que ce charroi emprunte la rue Bauwin pour déboucher place communale. Un rappel de limitation de vitesse est prévu. Le point a été étudié soigneusement par l'IBSR et les mesures ont été légèrement adaptées. La situation est loin d'être simpliste.

Monsieur RENARD regrette que toutes les plaques de signalisation n'y feront malheureusement rien. Aucun camion ne peut normalement plus emprunter la rue de la Station et pourtant ce charroi lourd transgresse allègrement les panneaux d'interdiction. Les mesures mises en œuvre sont donc très largement inefficaces. Il n'y a malheureusement pas de concertation avec les exploitants du site à proximité afin de les sensibiliser à la problématique sécuritaire que pose leur charroi d'exploitation. Il est impératif de verbaliser les excès d'autant plus que ce charroi dégrade fortement

la voirie en béton, à l'instar de la rue de Loncin. Il conviendrait d'envisager une solution pour évacuer les camions vers Grâce-Hollogne en les orientant vers la rue de Hollogne pour reprendre ensuite l'autoroute. En outre, le GPS des véhicules semble proposer systématiquement d'emprunter la rue Bauwin alors que cette mesure n'est pas réaliste.

Monsieur VRANCKEN se demande finalement si les mesures prises et mises en œuvre ne l'étaient pas du tout ? Les camions constituent un charroi difficile à contrôler. Quant à la détérioration de la voirie, c'est un autre problème qu'il faudra traiter également. Monsieur VRANCKEN reconnaît qu'il est partiellement satisfait de ces mesures mais le risque « zéro » n'existe pas. Des radars répressifs ont déjà été installés mais il n'est pas envisageable d'arrêter tout le trafic.

Madame D'ORTONA rappelle que toute cette problématique sécuritaire concerne également les rues de Loncin, des Saules. Les mesures mises en œuvre sont nettement insuffisantes et la plupart ne sont d'ailleurs pas forcément les bonnes.

Monsieur LEFEVRE souligne quant à lui que d'autres rues, et principalement à Villers, sont concernées par la dégradation des dalles en béton.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Rapport accompagnant le projet de budget de l'exercice 2011 / Prise d'acte.

Monsieur VRANCKEN demande à ses collègues du Conseil de formuler leurs remarques éventuelles sur le rapport accompagnant le projet de budget pour l'exercice 2011. Monsieur VRANCKEN rappelle que ce rapport définit la politique générale et financière de la Commune et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la Commune ainsi que tous les éléments utiles d'information.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal prend acte du rapport à l'unanimité des membres présents.

6. Budget de l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente alors le projet de budget.

Le projet de budget pour l'exercice 2011, se présente comme suit :

Service ordinaire :

Recettes : **9.427.277,15 euros.**

Dépenses : **8.360.160,20 euros.**

Boni : **1.067.116,95 euros.**

Service extraordinaire :

Recettes : **3.054.457,12 euros.**

Dépenses : **3.054.457,12 euros.**

Le service extraordinaire est en équilibre avec un prélèvement de 220.139,22 euros provenant du service ordinaire et transitant par le fonds de réserve extraordinaire.

Notons que le budget ordinaire présente un déficit à l'exercice propre de 215.487,01 euros.

Monsieur VRANCKEN propose que chaque groupe politique, tour à tour, formule ses remarques et pose ses questions. D'abord pour le service Ordinaire, ensuite pour le service Extraordinaire. Le Collège tentera d'y répondre au mieux à la fin de l'ensemble des interventions.

Concernant le service ordinaire.

Monsieur LEFEVRE, pour le groupe ECOLO, prend la parole et souhaite poser quelques questions. Concernant les logements inoccupés, un recensement est-il effectué ? Comment expliquer une recette aussi pauvre (200 euros) en matière de sanctions administratives ? Un crédit de 2.500 euros lié aux frais informatiques est prévu : il s'agit sans doute de la maintenance mais qu'en est-il de l'actualisation des données et de la mise à jour du site communal ? Un crédit de 20.000 euros est prévu pour l'achat de sel de déneigement : n'est-ce pas insuffisant ? Concernant les subsides aux associations culturelles, qu'en est-il de la nette diminution du crédit prévu ? Aucune recette n'est prévue en matière de dividendes des Intercommunales : quid ? Deux nouveaux articles sont prévus en matière de biodiversité : que recouvrent-ils ?

Monsieur VRANCKEN intervient et informe qu'en matière de logements inoccupés, le service communal du logement contrôle les immeubles à l'abandon. Le but du règlement-taxi n'est pas de faire de l'argent mais plutôt d'encourager les propriétaires des immeubles concernés à les occuper ou les mettre en location et consentir les investissements nécessaires à l'entretien de leur patrimoine. Le nombre de logements concernés diminuent peu à peu.

Monsieur VRANCKEN poursuit et informe qu'en matière d'infraction et de verbalisation, l'accent est mis principalement sur une politique de prévention à l'égard de nos concitoyens. Ce qui implique un travail important en amont en matière d'information et de communication. Un premier bilan a déjà été présenté au Conseil communal. Il est évident que les infractions graves seront dénoncées et sanctionnées. Les gros problèmes en la matière se posent surtout aux marges de notre territoire communal. Ceux-ci méritent une attention particulière et des mesures ciblées.

Monsieur LEFEVRE constate que par analogie la démarche est la même que pour les infractions au Code de la route.

Monsieur VRANCKEN informe ensuite que ce crédit de 2.500 euros en matière informatique résulte de la délégation du Conseil vers le Collège communal en matière de petits investissements. Il ne s'agit donc pas ici de maintenance mais de l'achat de petit matériel dans les conditions arrêtées par le Conseil communal. Quant à la mise à jour du site communal elle est effectuée conjointement par le service informatique et les autres services de l'administration.

Monsieur RADOUX enchaîne et précise que ce crédit sur 2011 est un crédit complémentaire pour s'assurer d'un stock suffisant par rapport à ce qui a déjà été épandu et ce qui reste disponible.

Monsieur LEFEVRE rappelle que le sel de déneigement est très nocif. Il incite le Collège à la prudence en matière d'environnement et à la pratique d'un épandage raisonné. Ne conviendrait-il pas d'encourager nos administrés à s'équiper de pneus neige par l'octroi d'une prime communale ?

Quant aux subsides, Monsieur MOXHET informe que le Collège communal propose de réduire de manière linéaire l'ensemble des subsides aux clubs et associations de 30 %. Le Foyer culturel, quant à lui, conservera un subside intégral.

Monsieur LEFEVRE regrette bien sûr un tel saupoudrage et de constater que le Collège « rogne » de nouveau sur le domaine culturel, qui mérite bien plus que ce qu'il reçoit !

Monsieur BALDEWYNS prend la parole à son tour pour annoncer que les nouveaux crédits concernant la biodiversité seront utilisés dans le cadre d'une activité de clôture de l'opération Biodiversité 52. Le service Environnement a produit des fiches hebdomadaires tout au long de l'année et cette opération sera ponctuée par un week-end d'activités, des expositions et un cycle de conférences. Le tout dans une dynamique orientée également vers les écoles de l'entité avec, notamment, la création d'une marre didactique à Villers.

Monsieur LUCAS intervient alors au nom du MR et annonce qu'il est très énervé. En effet, après avoir reçu ce jour-même son avertissement extrait de rôle, il a le loisir de constater ce qu'il paie à la commune. Et de souligner que les taxes communales s'élèvent déjà à 8,5 % et que l'avertissement-extrait de rôle est plus lisible qu'avant ; ce qui devrait interpeller davantage les concitoyens. La commune est en déficit et l'on peut légitimement se demander si les administrés ne vont pas devoir payer encore plus ! Le déficit est-il d'ailleurs conjoncturel ou structurel ? Avant toute chose, pour éviter les nombreuses questions techniques relatives au budget qui sont posées par le Conseil dans tous les groupes politiques, le MR demande encore et est déjà intervenu pour restaurer la Commission du budget pour recevoir toutes les explications techniques nécessaires et nourrir des échanges politiques constructifs. Ce que le Collège s'obstine à refuser. Que signifient donc les chiffres de ce budget ? Le Collège présente-t-il un budget de crise ou en crise ? Les recettes ne semblent pas être en baisse. L'on prend bonne note de la chute des dividendes ALG/TECTEO mais ceux-ci semblent compensés par la redevance d'occupation du domaine public. De manière générale, on se rend compte que les recettes ne diminuent pas, pourquoi alors la politique déployée ne hausse-t-elle pas son niveau ? Comment dès lors expliquer ce déficit ? Sur le plan du

fonctionnement, de nombreux efforts sont demandés au personnel mais quels sont les efforts consentis par le Collège lui-même ?

Au niveau des dépenses de transfert, le Collège annonce une diminution de 30 % des subsides aux associations alors que c'est en partie le monde associatif qui fait vivre la Commune. Les dépenses de transfert sont globalement en augmentation. La plupart des communes voisines ne semblent pourtant pas connaître de difficultés à ce point et engagent même pour certaines des moyens en vue de l'harmonisation du statut de tous les travailleurs communaux ; il est donc possible de mener une politique en faveur du personnel. Quid à Awans ?

Au niveau des dépenses de la dette, il faut attendre l'année 2017 pour seulement voir certaines d'elles disparaître du tableau des emprunts, ce qui est dû à la politique imposée par le collège il y a quelques années et qui visait à reporter la durée des emprunts à 10 ans de plus avec pour corollaire de reporter la charge sur les années futures. Force est de constater que la réalisation de projets tels que le Hall d'Othée ou la nouvelle maison communale est difficile tant la dette augmente et dure. Il est impératif de maîtriser ce type de dépenses ! Les subsides sont réduits de 30 %, les primes à l'énergie sont purement et simplement supprimées, le déficit budgétaire est récurrent (c'est la troisième année !) et frise le tiers boni,...il ne s'agit vraisemblablement non pas d'un budget de crise mais d'un budget en crise. Le groupe MR craint un déficit structurel !

Monsieur VRANCKEN se veut moins pessimiste que le MR. Le Collège s'est attaché à produire un budget vérité. Aucune majoration de la taxe communale n'est envisagée. La dotation du Fonds des communes se maintient mais à l'instar de tous les pouvoirs locaux, nos regards sont tournés vers la situation indélicate et incertaine du pouvoir fédéral ! Force est de constater en effet que le taux de croissance des dépenses est supérieur à celui des recettes. Les dividendes tendent naturellement vers zéro. Le Plan Thonus a disparu. Dexia intervient d'une manière tout à fait dérisoire pour une institution bancaire qui affiche une santé financière florissante et produit des bénéfices plantureux. Globalement, la tendance financière de toutes les communes s'oriente vers le rouge. Paradoxalement, notre Commune dispose d'une trésorerie saine.

Contrairement à ce que suggère le groupe MR, le Collège ne prend pas pour cible le personnel communal, bien au contraire : les mesures adoptées par le Conseil communal en séance du 21 décembre dernier en attestent et impliquent un coût. En outre, la circulaire budgétaire invite les communes à majorer leur dépense en personnel de 2,33 %.

En matière du coût de l'énergie, les conflits au Proche Orient vont évidemment avoir des répercussions inévitables sur les prix des carburants. La libéralisation du marché de l'énergie a eu pour effet d'augmenter les prix et les coûts contrairement à ce qu'on aurait pu penser ! Prudent et lucide, le Collège a tenu compte de l'ensemble de ces paramètres et a étudié toute une série de piste pour réduire les coûts. Les primes à l'énergie s'alignaient par ailleurs sur celles appliquées à la Région wallonne. Le Collège est donc bien conscient des efforts à fournir. Les subsides réduits de 30 % en effet, sont des dépenses facultatives. Le Collège propose aussi une réduction des interventions communales au profit des asbl et notamment l'ADL, à laquelle nous tenons tous, et qui trouvant son rythme de croisière, peut fonctionner avec une intervention communale moindre.

La dette augmente en effet. Mais le Collège a mis en place les contours d'une meilleure gestion et d'une plus grande maîtrise. Les chiffres de la dette réunissent la dette réelle (celle qui est déjà consentie) et la dette prévue pour financer les projets futurs.

En matière de dette de transfert, la démarche du pouvoir fédéral qui consiste à thésauriser le produit de l'impôt des communes pendant près de deux ans est absolument indécente. La dotation à la Police augmente de manière linéaire de 2,33 % : n'oublions pas que 80 % des dépenses de la zone de Police consistent en des dépenses en personnel. La dotation au profit de l'IILE augmente aussi de manière substantielle : les communes intervenants à concurrence de 90 % et le fédéral pour les 10 % restants. En l'occurrence, ça fait près de 4 ans que les communes dénoncent la situation de fait et revendiquent une intervention équilibrée de chaque niveau de pouvoir (50/50).

Par ailleurs, le rapport annuel de Dexia montre clairement que les années 2011 et 2012 s'annoncent aussi particulièrement difficiles. Le Collège a donc voulu adopter dès le budget initial un budget-vérité afin de ne pas hypothéquer d'ores et déjà les prochaines modifications budgétaires.

Monsieur LUCAS complète son intervention. Au point de vue de la libéralisation, elle ne peut être réussie qu'avec une bonne régulation du marché. Il faut souligner que c'est le parti socialiste qui a la main en matière réglementaire. Il faut aussi constater que la dette pendante de la zone de Police n'apparaît pas dans le budget et n'impacte pas le budget communal. Le Collège semble faire pression sur les frais de fonctionnement. Quels efforts consent le Collège notamment en matière de frais de GSM, de cartes de vœux, de représentation (à distinguer des frais de réception). Le Collège ne consentirait-il pas compte tenu de la « suffisance » de la rémunération de ses membres, à faire un geste ?

Monsieur RENARD intervient à son tour au nom du groupe Entente Communale. Il y a quelques années, l'impôt communal a été augmenté pour s'élever à 8,5 %. Le but annoncé à l'époque était de consentir un gros effort. La stratégie était simple : il n'était pas indispensable d'augmenter aussi fortement le taux mais il était de loin plus efficace d'augmenter une bonne fois afin d'éviter une progression sur plusieurs années. Au point de vue des techniques de financement, le regroupement des crédits ne constitue pas une panacée. Le groupe EC avait déjà interpellé le Collège à l'époque car cette méthode consiste à faire supporter la charge de la dette pour de longues années et à tout le monde. Cette démarche est d'autant plus curieuse et inopportune qu'au CPAS, les assistantes sociales qui s'occupent de médiation de dette découragent les gens à faire un regroupement de crédits.

Au point de vue des asbl, que fait l'ADL concrètement ? N'est-elle pas simplement une vitrine qui coûte cher ?

Concernant cette réduction des subsides, c'est vraiment dommage. Effectivement, les temps sont durs et c'est la crise mais les clubs et associations « trinquent » aussi comme tout le monde. En outre, il y a une pénurie sociale grave : il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles pour mener à bien les activités. Cette réduction est véritablement un mauvais signal à notre population !

Monsieur LEJEUNE prend la parole à son tour. Il s'étonne de la majoration substantielle de la dotation communale au CPAS par rapport au Compte 2009. Il invite la Commune et le CPAS à mieux contrôler les dépenses de celui-ci.

M. MOXHET indique qu'une partie de l'intervention communale provient de la non intégration du boni de la fonction initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile dans le compte budgétaire du CPAS puisque l'excédent des recettes par rapport aux dépenses doit obligatoirement être affecté dans un fonds de réserve spécifique aux ILA. L'impact représente + ou - 40.000 € qui ne viennent donc plus diminuer l'intervention communale en faveur du CPAS selon les instructions et contrôles de FEDASIL. L'augmentation des dépenses en personnel à l'instar de celles de la Commune, correspond à la majoration de l'allocation de fin d'année, de la suppression du jour de carence et de la revalorisation du barème des grades légaux. L'augmentation des allocations sociales impactent directement le budget en augmentation. Enfin, Monsieur MOXHET annonce qu'une dotation de 750.000 euros sera très juste pour tout l'exercice 2011.

Monsieur LEJEUNE poursuit en demandant à propos de Téléaid, si une solution a été apportée à la problématique soulevée à l'occasion du décès d'une personne âgée à Othée ?

Madame BOUVEROUX s'attendant à cette question, répond que le service Téléaid fonctionne parfaitement et est compatible avec tous les opérateurs de téléphonie à l'exception de Belgacom pour les consommateurs du pack 3 en 1. Le matériel est testé régulièrement par l'institution et en cas de matériel défectueux ou en cas de panne de réseau, un message d'alarme se déclenche. Téléaid reste donc une valeur sûre pour la sécurité de nos aînés et la Commune est tout à fait hors de cause. Par ailleurs, la convention précise clairement que l'utilisateur doit s'abonner avec un opérateur adéquat.

Madame D'ORTONA pose la question de savoir quid en cas de dérangement du réseau téléphonique ?

Madame BOUVEROUX répond qu'il convient de faire ce chacun a toujours fait : téléphoner chez le voisin et privilégier la carte de la solidarité.

Monsieur LEJEUNE poursuit alors et s'étonne du crédit important consacré à la lutte contre les animaux et les plantes nuisibles ?

Monsieur BALDEWYNS répond que cette augmentation du crédit correspond à la hausse tout aussi importante du prix des herbicides.

Monsieur LEJEUNE dénonce que le cimetière rue Bauwin n'est même pas fauché et que de l'herbicide total est épandu. Qu'en est-il de la légalité de l'épandage d'un tel produit ? Quel en est l'impact sur l'environnement ?

Monsieur VRANCKEN demande au Secrétaire communal de prendre acte de la question et de veiller à ce qu'une réponse concrète soit fournie.

Monsieur LEJEUNE de poursuivre en s'interrogeant à propos de l'augmentation importante de la contribution au service minimum en matière de collecte de déchets.

Monsieur VRANCKEN informe que cette augmentation est à mettre en relation avec la problématique du coût-vérité dont le ratio, assez simple finalement, établit Recette / Dépenses. Dans cette philosophie, les dépenses doivent être compensées par des recettes. A quoi il faut ajouter, le service complémentaire.

Monsieur VILENNE se demande pourquoi la prime pour les panneaux photovoltaïques est maintenue dans le rapport de politique générale alors qu'elle est supprimée dans le budget ?

Il s'agit là d'une erreur matérielle dans le projet, qui sera corrigée.

Enfin, Monsieur LEJEUNE termine en se demandant ce que la Commune d'Awans fait encore pour la jeunesse ?

Monsieur CAPELLE souhaite intervenir pour rappeler à l'assemblée que la plupart des communes sont aussi inquiètes que la Commune d'Awans, quant à leur avenir. De nombreuses charges extérieures aux pouvoirs locaux nous incombent de plus en plus, réduisant du même coup les finances mais aussi et surtout l'autonomie communale.

Monsieur RENARD réagit immédiatement et regrette aussi que l'autonomie communale soit réduite comme une peau de chagrin. A l'instar de la mission de collecte de déchets confiée à Intradef, plus on se lie aux autres et moins on est autonome !

Monsieur BALDEWYNS rappelle enfin que le taux horaire d'occupation du Centre sportif local est dérisoire : 3,72 euros/heure. Il fait remarquer qu'il est loin d'être aussi bas dans les autres communes.

Madame STREEL réagit et crie aux propos simplistes et scandaleux !

Madame D'ORTONA quant à elle insiste sur le fait que le taux horaire demandé pour l'occupation du hall omnisports résulte d'un choix de la Commune quand d'autres préfèrent mettre leur infrastructure sportive à disposition des clubs et ce gratuitement.

Madame DEMET, du groupe PS, souhaite à son tour faire part de ses craintes à propos de la récession se développant durant les prochaines années et de manière collective. La Commune est confrontée à des dépenses de transfert exponentielles en faveur de la Police et de l'IILE, trop lourdes pour une petite commune. Tandis que ces services à la population demeurent indispensables. Il conviendrait de prendre d'autres mesures à d'autres niveaux de pouvoir. Madame DEMET exprime aussi des doutes et encourage les mandataires à envisager la piste de la modulation du jeton de présence des conseillers communaux. Sur le fond du budget, la réduction du bon de chauffage touche directement nos plus démunis et la diminution de 30 % des subsides aux clubs et associations appauvrit sans aucun doute le monde associatif local. Enfin, Madame DEMET nourrit aussi des espoirs. Car les chiffres du budget ne sont jamais que des indications. Elle invite le Collège à nourrir une réflexion sur le fond lors de l'attribution de ces crédits et penser à la

protection des plus démunis de notre collectivité. Madame DEMET fera preuve d'une vigilance personnelle à cet égard.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le service ordinaire du budget 2011 au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a 9 voix contre (les groupes Ecolo, MR et Entente Communale).

Concernant le service extraordinaire.

Monsieur LEFEVRE est invité à prendre la parole. Il se demande où figure la rénovation de la rue N. Lenoir ? A quoi correspond le crédit de 330.000 euros pour le cimetière de la rue Bauwin ? Globalement et une fois de plus, le service extraordinaire ne dégage rien de transcendant et certainement pas une volonté de la part du Collège de se montrer innovant ni d'avancer. Si ce service doit refléter les objectifs et les moyens mis en œuvre par le Collège en matière d'investissements communaux, il est finalement indigent !

Monsieur RADOUX répond à Monsieur LEFEVRE. Le projet introduit auprès de l'autorité tutélaire n'est pas encore revenu à l'administration. La Région wallonne ne s'est pas encore prononcée à ce sujet. Monsieur RADOUX rappelle que la rue Lenoir est et reste une priorité pour le Collège. Quant au crédit inscrit pour le cimetière de la rue Bauwin, il s'agit d'un crédit nécessaire pour terminer le chantier pour le principal mais aussi pour le parking.

Monsieur LUCAS, pour le groupe MR, cherche désespérément les projets développés par le Collège. La maison communale a disparu. Le Hall d'Othée a également disparu. Le Collège propose de contracter un nouvel emprunt pour terminer le chantier du cimetière rue Bauwin et la réponse de Monsieur RADOUX n'est pas satisfaisante. Le crédit en recette des 100.000 euros que la Commune aurait pu récupérer à l'occasion d'une transaction a aussi disparu. Le budget laisse apparaître un nouveau financement de 43.000 euros pour la placette de la rue Jacquet. Il est bien entendu que tous ces investissements ont aussi un impact sur le service ordinaire : le MR incite le Collège à maîtriser les dépenses. Le budget laisse aussi apparaître un droit constaté non perçu pour la rue Mestré : pourquoi ?

Monsieur BOURLET, quant à lui, annonce qu'il préfère attendre le compte pour analyser le taux de réalisation, espérant au moins que ce taux ne tournera pas autour des 25 % auxquels le Collège nous a habitué. Depuis le début de la législature, trop peu d'initiatives sont prises en faveur de la jeunesse et du sport. Cette ligne directrice montre une absence de vision politique et un manque cruel d'ambition de la part de la majorité en place. D'ailleurs, tout semble être basé sur un seul projet (le hall d'Othée) qui ne verra sans doute jamais le jour.

Madame STREEL intervient à son tour et rappelle que le groupe MR est favorable à la construction d'un hall omnisports à Othée. Elle se demande ce que sont devenus les subsides aux clubs et associations ? Que signifie le nouveau crédit des 25.000 euros pour le hall ? Qu'en est-il de l'appel à auteur de projet pour la deuxième partie du hall ? Si la question a été posée à la Communauté française et à la Région wallonne, quelle est leur réponse ? Madame STREEL a le sentiment que tout cela n'est que promesse électorale comme déjà formulée par le passé !

Monsieur BALDEWYNS répond et se veut rassurant : le projet du hall d'Othée sera inscrit par voie de modification budgétaire en attendant la finalité de la procédure d'acquisition du terrain de la rue de la Burette.

Monsieur LEJEUNE trouve illogique que des frais d'honoraires pour le second volet soient repris au budget alors que le premier volet n'est pas encore entamé ! Monsieur LEJEUNE souhaite qu'un rapport complet à propos de l'évolution du dossier « cimetière rue Bauwin » soit effectivement présenté au Conseil communal afin de faire toute la clarté sur la question.

Monsieur VRANCKEN rappelle que le dossier du Hall d'Othée est très compliqué. Par ailleurs, il est évidemment très facile de s'opposer à tous les propos qui sont tenus dans cette assemblée. Monsieur VRANCKEN considère que l'ensemble des questions à propos du hall omnisports à Othée ainsi que celles posées sur l'évolution du dossier « Cimetière rue Bauwin » constitue deux

questions orales adressées par le Conseil communal au Collège. Ces questions méritent donc une réponse claire et complète (rappelant l'historique du dossier) de la part de l'échevin en charge. Monsieur VRANCKEN sollicite le Secrétaire communal afin que l'administration se charge de rédiger ces rapports complets. Une réponse claire pourra donc être fournie pour la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur MOXHET de préciser qu'il convient d'inscrire au budget avant tout les honoraires et autres frais d'étude et puis dans un second temps et sur base du rapport de l'auteur de projet, d'inscrire les crédits de travaux qui seront réalisés.

Madame D'ORTONA rappelle que le souhait des groupes de l'opposition était que soit présenté au Conseil un projet « clé sur porte » c'est-à-dire complètement terminé. Quant à la problématique du cimetière de la rue Bauwin, Madame D'ORTONA rappelle que le Secrétaire communal s'est fendu d'une note suffisamment claire et explicite à ce propos lors d'une réponse à une de ces questions au Collège. Madame D'ORTONA invite d'ailleurs chacun à relire cette note.

Monsieur LEFEVRE quant à lui, rappelle qu'il a toujours voté contre et qu'il d'autant mieux pourquoi aujourd'hui. Le projet n'aboutit pas et se demande dans quelle mesure il n'y a pas un jeu de troc entre la maison communale et le hall d'Othée !

Monsieur CAPELLE poursuit et précise que le Collège souhaite travailler sur deux plans essentiels : la ruralité et la mobilité. Chaque orientation peut générer des subsides. Or, la Région wallonne a réduit sensiblement ce type de subsides et cette décision touche tous les pouvoirs locaux.

Monsieur SILVESTRE constate amèrement que ce service extraordinaire qui devrait être le fer de lance de l'ambition du Collège est vide ! Il reflète aussi un grand gâchis au niveau des subsides. Le Collège se fait le spécialiste des études mais propose un désert en matière de réalisation. Les deux projets que sont le hall d'Othée et le cimetière de la rue Bauwin sont la chronique d'un échec annoncé !

Madame D'ORTONA relève que toutes les communes auront des difficultés en matière de budget. Cependant, la presse a fait l'écho que des communes avaient voté leur budget en décembre 2010 et ces projets concrets ont du souffle ! Ce projet 2011 est en réalité un triste copier/coller du budget 2010 mais en plus léger. Quoi qu'il en soit, il aurait pu être voté en 2010 ! Il ne dégage rien pour la jeunesse, rien pour la culture et ce rien appauvrit davantage le monde associatif local sans lequel, il n'y aurait pratiquement pas d'animation dans nos villages. Qu'en est-il du schéma de structure : quand il sortira, il sera sans doute trop tard pour empêcher la disparition des petits commerces ou encore l'urbanisation galopante. En un mot comme en cent : qui n'avance pas, régresse !

Monsieur RENARD dénonce également que rien n'est prévu à propos de l'aménagement de la plaine des Saules. Le taux horaire du hall est effectivement dérisoire mais même à ce tarif-là, un club semble hésiter à y jouer ses matchs de championnat. Pourquoi ne pas exploiter davantage le Centre sportif local ? Pourquoi choisir d'investir dans la rénovation (coûteuse ?) d'une plaine avec les deniers publics ? Travailler par modifications budgétaires n'est pas forcément un choix judicieux.

Monsieur LEJEUNE poursuit en demandant pourquoi la Commune consent-elle des frais dans la rénovation de cette plaine ? Quel intérêt (communal) a-t-elle ?

Monsieur VRANCKEN répond qu'une convention de bail de 15 ans expire en 2017. Cette convention définit le périmètre du site. Quand le Hall omnisport d'Awans est devenu Centre sportif local, la gestion du site a incombé à l'asbl Noël Heine. Il convient en outre de reconsidérer le mécanisme de gestion de la buvette et le moderniser.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le service extraordinaire du budget 2011 au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a 9 voix contre (les groupes Ecolo, MR et Entente Communale).

7. Situation de la caisse arrêtée au 31 décembre 2010/ Prise d'acte.

Monsieur VRANCKEN rapporte au Conseil la situation de la caisse communale arrêtée au 31.12.2010 au montant de 2.742.613,71 euros.

Le Conseil communal prend acte de cette situation de caisse au 31.12.2010, sans remarque.

8. Arrêt de la dotation communale à la Zone de police Grâce-Hollogne-Awans /

Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce alors que la dotation communale allouée à la Zone de police Awans / Grâce-Hollogne pour l'exercice 2011 qui s'élève au montant de 667.398,30 euros. Cette dotation a déjà fait l'objet d'un commentaire lors de la présentation du budget 2011.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 18 voix pour. Il y a 1 voix contre (le groupe Ecolo).

9. Redevance sur les prestations administratives en matière de renseignements et/ou documents administratifs / Approbation.

Monsieur MOXHET propose alors à l'assemblée qu'il soit établi, au profit de la Commune, dès l'entrée en vigueur du présent règlement et ce jusqu'au 31 décembre 2012, une redevance sur la délivrance par l'Administration de renseignements et/ou documents administratifs, en original ou en copie. Le projet de règlement soumis au vote du Conseil reprend l'inventaire des prestations concernées ainsi que le montant de redevance correspondant. Monsieur MOXHET de préciser qu'il s'agit ici de couvrir partiellement le coût de la prestation d'un service rendu. Ce service implique de lourdes charges pour la Commune et il est de bonne gestion de solliciter une participation financière de la part des [seuls] bénéficiaires desdits documents et/ou renseignements. La redevance sera liquidée préalablement à toute délivrance ou envoi.

Monsieur LEJEUNE fait juste remarquer qu'avec ce type de redevance, des personnes, qui vont contribuer à la richesse de la Commune, vont devoir payer des impôts avant même d'être installés.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 11 voix pour. Il y a 8 voix contre (les groupes MR et Entente Communale).

10. Abrogation des règlements relatifs aux primes « Energie » / Approbation.

Compte tenu de la situation financière de la Commune et sans s'appesantir de nouveau sur les commentaires formulés à l'occasion de la présentation du budget 2011, Monsieur VRANCKEN propose à l'assemblée que soient abrogés les règlements relatifs aux primes « Energie » c'est-à-dire, le règlement relatif à l'octroi d'une prime unique sur la réalisation d'un audit énergétique global en cas de rénovation, celui relatif à l'octroi d'une prime unique à l'achat d'un fût à compost, ceux relatifs à l'octroi d'une prime pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et enfin, celui relatif à l'octroi d'une prime unique pour l'installation d'un chauffe eau solaire.

Monsieur VRANCKEN de préciser que l'abrogation entre en vigueur ce 22 février 2011. Toutefois, les primes sollicitées entre le 1^{er} janvier 2011 et la date de la présente décision pourront être octroyées par le Collège communal aux conditions des règlements précités.

Monsieur BOURLET intervient et dénonce que lors du vote de ces règlements, le Collège avait présenté le vote comme une victoire politique. Cette victoire fut de courte durée : moins de deux ans. Ces abrogations constituent un mauvais signal à l'égard de la population. Il y a d'un côté l'augmentation du coût de la collecte des déchets et de l'autre, la suppression des incitants à réaliser des économies d'énergie. Monsieur BOURLET regrette une fois de plus le manque de vision à long terme de la part du Collège, en matière d'environnement. Cette matière comme tant d'autres mérite une politique proactive et il ne s'agit pas seulement de réaliser des fiches informatives !

Monsieur LEFEVRE formule le même regret d'autant plus que la Commune d'Awans se distinguait par rapport à bien d'autres Communes par cette plus-value écologique !

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a 9 voix contre (les groupes Ecolo, MR et Entente Communale).

11. Tutelle / Subside accordé à Haïti/ Contrôle de l'utilisation du subside octroyé pour l'exercice 2010 /Approbation.

Monsieur VRANCKEN annonce au Conseil que la subvention octroyée par la Commune d'Awans à l'association HAITI LAVI 12-12 pour le soutien des sinistrés de Haïti pour l'exercice 2010 a été dûment justifiée par son bilan financier 2010. Et Monsieur VRANCKEN de rappeler que la législation en vigueur impose aux communes le contrôle de l'utilisation de toute subvention de quelque nature qu'elle soit.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote (le groupe Entente Communale).

La proposition est adoptée par 15 voix pour. Il y a 4 abstentions.

12. Subventions aux groupements, associations et clubs de l'entité pour 2011 / Modalités d'octroi et de contrôle / Approbation.

Monsieur VRANCKEN propose au Conseil communal d'arrêter les modalités d'octroi et de contrôle des subventions aux groupements, associations et clubs de l'entité pour l'année 2011. Le projet de délibération reprend une liste non exhaustive des groupements qui pourraient prétendre au bénéfice d'un subside en 2011. Il reprend aussi l'énumération des renseignements nécessaires et utiles pour vérifier si les conditions d'octroi sont remplies mais aussi les documents à fournir ultérieurement pour permettre à l'autorité communale d'exercer son pouvoir de contrôle quant à l'utilisation des subsides accordés.

Monsieur LEFEVRE rappelle que le taux horaire de 3,72 euros sollicité pour l'occupation du Centre sportif local n'est pas un subside et qu'il offre une certaine rentabilité de l'infrastructure.

Monsieur LUCAS demande ce qui se passe en cas de dossier non accepté; il n'y a pas de recours prévu dans le règlement pour le demandeur.

Monsieur VRANCKEN répond qu'un recours auprès du Collège est de toute façon possible.

Monsieur LEJEUNE regrette que soit demandé l'état du compte bancaire au 31.12.2010. Il s'agit d'une donnée qui ne regarde pas l'autorité communale. La demande est à reformuler.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

13. Règlement relatif à l'octroi de trophées sportifs et culturels aux clubs et associations / Modification/ Approbation.

Compte tenu de la situation financière de la Commune et sans revenir sur les commentaires formulés à l'occasion de la présentation du budget 2011, Monsieur MOXHET annonce que les clubs et associations, qui en font la demande, continueront de bénéficier d'une subvention pour acquérir une coupe ou un trophée. Le montant de ce subside s'élève désormais à 50 euros.

Monsieur LEJEUNE et Monsieur LEFEVRE estiment chacun pour son groupe, qu'un subside pour l'achat d'un trophée n'est pas opportun.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a 9 voix contre (les groupes Ecolo, MR et Entente Communale).

14. Tutelle ASBL / ASBL « Amon nos Autes » / Budget de l'exercice 2011/ Approbation.

Monsieur MOXHET annonce que le budget pour l'année 2011 de l'asbl « Amon nos Autes » présente des recettes pour un montant de 20 000 euros et des dépenses pour un montant de 19 350 euros, dégageant ainsi un boni présumé de 650 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a 9 abstentions (les groupes Ecolo, MR et Entente Communale).

15. Tutelle ASBL / « Maison de la Laïcité Awans » / Budget de l'exercice 2011 / Approbation.

Monsieur MOXHET poursuit et annonce que le budget 2011 de l'association « Maison de la Laïcité » présente des recettes pour un montant de 920 euros et des dépenses pour un montant de 2 315 euros dégageant ainsi un déficit présumé de 1 395 euros.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 11 voix pour. Il y a 8 abstentions (les groupes MR et Entente Communale).

16. Tutelle ASBL / « Salle Nicolas Cloës » / Budget de l'exercice 2011/ Approbation.

Monsieur MOXHET annonce ensuite que le budget 2011 de l'asbl « Salle Nicolas Cloës » présente un montant de recettes s'élevant à 240 euros et un montant de dépenses s'élevant à 80 euros, dégageant ainsi un boni présumé de 160 euros.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

17. Tutelle ASBL / ADL / Budget de l'exercice 2011 / Modification / Approbation.

Comme annoncé à l'occasion des commentaires formulés à propos du budget communal pour l'exercice 2011, Monsieur VRANCKEN rappelle à l'assemblée que le budget de l'ADL a dû être revu compte tenu de la réduction de 30 % de l'intervention communale en faveur de cette asbl. Dès lors le subside communal s'élève désormais à 44 420 euros. Le budget de l'ADL présente donc un mali présumé de 28 371 euros. Monsieur VRANCKEN rappelle aussi que conformément aux statuts de l'asbl, le Conseil communal est appelé à rendre un avis sur ce budget 2011.

Monsieur LUCAS estime que le plan financier joint à la demande de renouvellement de l'agrément devra être revu en conséquence. Monsieur LUCAS fait valoir aussi le mali présumé de près de 30 000 euros qui est dégagé dans ce budget 2011.

Monsieur VRANCKEN pense que cette opération est inutile puisque la dotation communale, bien que réduite, répond malgré tout à l'obligation communale de doter l'ADL d'un subside suffisant. Ce qui est le cas ! Ce budget amendé sera toutefois présenté de nouveau à l'Assemblée Générale de l'asbl. Quant au mali présumé, Monsieur VRANCKEN informe que si la dotation communale a diminué, il faudra alors reconsidérer certaines dépenses de l'asbl, bien entendu.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 14 voix pour. Il y a 5 abstentions (les groupes Ecolo et MR).

18. Tutelle ASBL/ ADL/ Comptes de l'exercice 2010/ Avis.

Monsieur VRANCKEN présente alors le compte de l'exercice 2010 de l'ADL d'Awans. Celui-ci présente des recettes pour un montant de 129 348,59 euros et des dépenses pour un montant de 106 423,49 euros, dégageant un boni de 22 925,10 euros. Ici aussi les statuts de l'asbl prévoient que le Conseil communal rende un avis sur le compte.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal émet unanimement un avis favorable sur la proposition.

19. Tutelle Fabrique d'Eglise / Modification budgétaire n° 1-2010 de la Fabrique d'Eglise d'OTHEE / Avis.

Monsieur VRANCKEN enchaîne et présente la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Eglise de Othée pour 2010. Les chiffres arrêtés sont 23 715 euros tant pour les recettes que pour les dépenses. Cette modification n'a aucun impact sur le niveau de l'intervention communale.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal émet unanimement un avis favorable sur la proposition.

20. Tutelle Fabrique d'Eglise / Budget 2011 de la Fabrique d'Eglise d'OTHEE / Avis.

Monsieur VRANCKEN annonce tout d'abord que chaque Conseiller trouvera sur sa table un projet de délibération modifié suite à la correction d'une coquille dans les montants renseignés. Monsieur VRANCKEN présente ainsi le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise à Othée. Les chiffres portent 24 222 euros tant en recettes qu'en dépenses. L'intervention communale s'élève à 5 589,39 euros contre 1 322,39 euros pour l'exercice 2010.

Il n'y a pas de remarque.

Le Conseil communal émet unanimement un avis favorable sur la proposition.

21. Organisation du souper annuel des pensionnés, prépensionnés, assimilés et handicapés de la Commune d'Awans/ Marché de services/ Mode de passation, conditions et approbation du cahier spécial des charges.

Madame BOUVEROUX annonce qu'il est proposé par le Collège et comme chaque année d'organiser un souper [gratuit] au profit des pensionnés de la Commune d'Awans. Ce souper aura lieu cette année en date du 14 septembre prochain. Il convient dès lors de lancer un marché par procédure négociée sans publicité dont le prix est estimé à 12 000 euros.

Monsieur BOURLET réitère son souhait d'ajouter au projet une dimension intergénérationnelle en y intégrant la population des 12 à 21 ans.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

22. Convention de partenariat avec l'asbl « Infor Jeunes Huy ».

Madame BOUVEROUX propose alors au Conseil d'arrêter les termes de la convention de partenariat avec l'asbl « Infor jeunes Huy ». Cette convention est en fait une adaptation et une mise à jour de la convention qui lie la Commune d'Awans avec cette asbl depuis 1996. Cette convention nous apporte une pleine et entière satisfaction.

Monsieur SILVESTRE souhaite intervenir et rappeler que, à l'instar de la convention avec les Ateliers d'arts contemporains, cette relation entre une autorité publique et une asbl doit être formalisée au travers d'un marché public de service et pas seulement par une « simple » convention de partenariat. Monsieur SILVESTRE dénonce seulement la forme de la procédure utilisée : il n'y a aucune contestation sur le fond et il souligne même la grande qualité du travail effectué en la matière.

Monsieur LEFEVRE estime que l'opération sera d'autant mieux organisée si elle était reprise par le Conseil d'Administration du Foyer culturel.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 11 voix pour. Il y a 8 abstentions (les groupes MR et Entente Communale).

23. Convention de partenariat avec les « Ateliers d'Art Contemporain »/ Approbation.

Madame BOUVEROUX présente ensuite les termes de la convention de partenariat avec les Ateliers d'Art contemporain. Cette asbl présente toutes les qualités professionnelles requises pour atteindre les objectifs visés.

Le groupe Entente communale formule la même remarque qu'au point précédent.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 11 voix pour. Il y a 8 abstentions (les groupes MR et Entente Communale).

24. Création de Centres communaux de jeux de vacances du 04 au 29 juillet 2011/ Approbation.

Madame BOUVEROUX propose alors au Conseil communal de marquer son accord sur la création de centres communaux de jeux de vacances à Othée et à Awans, deux centres ouverts aux enfants de 6 à 12 ans du 04 au 29 juillet 2011. Tous devront être domiciliés sur le territoire de la Commune ou être inscrits dans une école située sur le territoire de la Commune. Le projet de délibération reprend les modalités pratiques de fonctionnement.

Monsieur SILVESTRE précise ici qu'il s'agit d'une initiative communale organisée directement par les services de l'Administration et donc un marché public est inutile.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

25. Stabilité des murs des cimetières/ Cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un coordinateur de chantier/ Approbation.

Monsieur RADOUX prend la parole à son tour et propose à l'assemblée de passer un marché, par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, ayant pour objet la désignation d'un coordinateur de chantier en matière de sécurité et de santé pendant l'élaboration du projet et pendant la réalisation des travaux de stabilité des murs des cimetières. L'estimation du coût de ce marché de services, d'un pourcentage moyen de 1,5% du montant réel des travaux hors TVA et révision. Pour appel, le Conseil communal en sa séance du 25 mai 2010 a estimé le montant des travaux relatifs à la stabilité des murs d'enceinte des cimetières d'Awans à 305.895 euros hors TVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

26. Acquisition d'une emprise Place du Tige à Hognoul/Désignation du Comité d'Acquisition d'Immeubles/ Approbation.

Monsieur RADOUX poursuit en proposant à l'assemblée de marquer son accord sur l'acquisition, à titre pécuniaire, de l'emprise de terrain prise dans la propriété cadastrée 3^{ème} division, section A n°432/K et d'approuver le plan de cette emprise. En effet, qu'il est indispensable, pour des raisons de sécurité routière, de déplacer dans le cadre des travaux d'aménagement de trottoirs Place du Tige, l'assiette de la voirie à sa jonction avec la rue de Villers.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

27. Aménagement de trottoirs Place du Tige, Rue L. Germeaux et rue de Villers/ Avant-projet/ Approbation.

Monsieur RADOUX propose ensuite que soit approuvé l'avant-projet des travaux d'aménagement de trottoirs rues de Villers, Louis Germeaux et place du Tige à 4342 AWANS, tel qu'établi par l'auteur de projet.

Monsieur SILVESTRE souhaite ici rappeler qu'il est indispensable d'accorder un soin tout particulier aux déplacements des PMR. D'autres ouvrages, de grande qualité, pèchent malheureusement par un manque d'aménagement en faveur de ces personnes à mobilité réduite !

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

28. Intercommunales / démission d'un délégué auprès de l'intercommunale Tecteo.

Monsieur VRANCKEN propose au Conseil de prendre acte de la démission de Monsieur CAPELLE en qualité de représentant de la Commune d'Awans auprès de l'Intercommunale TECTEO.

Monsieur LEFEVRE souhaite juste faire valoir que ce délégué a eu à cœur de défendre les intérêts de la Commune d'Awans durant son mandat.

Il n'y a pas d'autre remarque.

Le Conseil communal prend acte unanimement de cette démission.

29. Intercommunales/ Remplacement d'un délégué auprès de l'intercommunale Tecteo.

Monsieur VRANCKEN présente alors la candidature de Monsieur Maurice BALDEWYNS pour remplacer Monsieur CAPELLE démissionnaire, en qualité de délégué, représentant la Commune d'Awans au sein de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale TECTEO.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

30. Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale à l'occasion de la célébration des anniversaires de mariage/ Approbation.

Monsieur MOXHET présente alors le règlement concernant l'octroi d'une prime communale à l'occasion de la célébration des anniversaires de mariage. Le projet de délibération reprend toutes les modalités pratiques d'octroi de cette prime qui s'élève à 125 euros. Et Monsieur MOXHET de préciser suite à une interpellation de Monsieur LEJEUNE que cette primes est octroyée pour autant que les jubilaires acceptent de fêter cet anniversaire soit dans les locaux de l'Administration soit à

leur domicile en cas de difficultés de déplacement. Lorsque les jubilaires ne souhaitent pas fêter l'événement, la prime n'est pas octroyée.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

31. Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale de naissance ou d'adoption/

Approbation.

Monsieur MOXHET présente enfin le règlement relatif à l'octroi d'une prime communale de naissance ou d'adoption. Le projet de délibération reprend toutes les modalités pratiques d'octroi de cette prime qui s'élève désormais à 50 euros contre 75 euros jusqu'alors.

Monsieur LEJEUNE s'assure que les bénéficiaires présumés sont bien avertis que cette prime communale existe et qu'ils satisfont a priori aux conditions d'octroi.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

Monsieur LUCAS, au nom du groupe MR souhaite savoir ce qu'il en est du Comité de concertation de la gestion environnementale de la zone aéroportuaire de Liège ? En effet, la Commune d'Awans devait y avoir un représentant.

Monsieur VRANCKEN répond que des représentants de la Commune d'Awans avaient été mandatés en 2001 pour 4 ans pour participer à ce Comité de concertation de la gestion environnementale de la zone aéroportuaire de Liège. Il s'agissait d'ailleurs des deux échevins MR qui étaient mandatés entre 2001 et 2005. Ce mandat n'a pas été renouvelé. Le Comité n'existe plus depuis la création des zones A, B, C et D établies sur base des critères régionaux. Le seul qui peut aujourd'hui remettre en œuvre ce Comité est le Ministre compétent, M. ANTOINE.

Monsieur LUCAS reformule sa question et souhaite savoir ce qu'il en est de la proactivité du Collège en la matière, qui devrait sans doute solliciter sans délai la restauration de ce Comité ! Et ce afin de suivre au plus près le dossier surtout dans un contexte d'extension du site aéroportuaire. Notamment autour de la problématique des vents dominants qui ramènent pour une grande part les nuisances sonores vers la Commune d'Awans.

Monsieur VRANCKEN informe que le Collège est loin d'être passif en la matière, bien au contraire ! *Monsieur VILENNE souhaite quant à lui réitérer sa question à propos des travaux à effectuer sur le perron de l'église de Hognoul et sur le mur du cimetière. Quel est le planning établi pour la remise en état de ces ouvrages et quel est l'état d'avancement de l'étude en cours par rapport à ce planning ? Ce sont des dates qui sont attendues en réponse.*

Monsieur RADOUX est invité à répondre à la question. Depuis aujourd'hui, les problèmes juridiques sont levés. Nous savons donc maintenant que l'ensemble des murs des cimetières appartiennent à la commune, à qui il incombe donc de les entretenir et de les sécuriser.

Le second problème est lui aussi levé. En vue de procéder aux travaux de réparation des murs, l'accès aux propriétés privées peut être autorisé aux ouvriers, après, bien entendu, accord des propriétaires.

Les dossiers peuvent donc enfin se finaliser et nous espérons pouvoir faire passer le dossier au conseil communal d'avril, de mai au plus tard, et lancer les adjudications.

Pour les travaux, priorité nous semble devoir être donnée aux murs présentant danger, au perron de Hognoul en particulier. Ici, les travaux pourraient donc démarrer dans le courant du 2ème semestre 2011 s'il s'agit d'une reconstruction à l'identique. En effet, dans le cas où des modifications interviendraient, il serait nécessaire d'obtenir un permis d'urbanisme ce qui pourrait retarder quelque peu le début des travaux. Les réparations au perron de Hognoul entrent dans le marché des travaux à effectuer dans les différents murs des cimetières.

Questions posées aux membres du Collège communal.

- 1) Monsieur LEFEVRE intervient et formule sa question. Monsieur le Bourgmestre, j'ai été heureux d'entendre que vous êtes sensible à la santé publique, aux dégâts du bruit et conscient de l'influence des vents contraires ou dominants.

Le collège et plus particulièrement les échevins de l'urbanisme, des travaux et l'échevin de l'environnement auront-ils à cœur de défendre le patrimoine local et le respect et la tranquillité recherchés par les habitants de et plus particulièrement dans les quartiers concernés par le projet d'implantation d'un poulailler de près de 40 000 poulets?

Auront-ils l'influence nécessaire sur le collège communal pour que celui-ci agisse de manière raisonnée (comme l'agriculture du même nom) et s'oppose à un projet contraire au travail effectué par notre participation à la CLDR.

En effet pour Ecolo, ce projet vient à contrario du développement durable certes, et également du cadre rural de notre village.

Ce projet, pour Ecolo, vient non seulement fragiliser, mais totalement mettre à mal la cohésion sociale suscitant notamment l'opposition entre citoyens du même village, voire de manière avérée d'une même famille.

Les échevins et le collège sont-ils bien conscients que nous nous trouvons par effet induit ou en avant de ce projet, face à un lobby agro-alimentaire n'ayant cure du bien être animal et humain. Quoiqu'on en dise-rapport aux sociétés ayant fait étude-, dans ce type d'exploitation, les poulets ne courent pas comme ceux que nous entendons chanter chez nos voisins ou derrière notre maison. Ces animaux se développent à plus de 20 têtes sur 1m2. « La viande » se forme sur des pattes qui les soutiennent à peine, c'est de la maltraitance.

En outre, ils sont parfois autant nourris aux antibiotiques qu'aux aliments d'engraissement et on connaît quand même les conséquences en aval. En outre, cela entretient la grande distribution qui va au contraire du bien être et de la santé économique des petits exploitants, nos fermiers.

Dès lors, l'échevin de l'environnement et le collège pensera t-il au minimum au principe de précaution à appliquer en telle matière. Il y a eu une séance d'information pour les riverains où les membres de la CCATM étaient invités et beaucoup ont brillé par leur absence.

Bref, ECOLO par cette question orale, appelle à la conscience de la majorité en place à Awans pour considérer qu'un tel projet industriel n'a pas lieu d'être dans notre milieu rural, d'autant qu'à toute proche situation se trouve une exploitation maraîchère raisonnée. Et que dans le monde agricole auquel nous tenons fermement à d'autres sources de diversification qui pourraient être soutenues par une majorité politique volontariste et qui trouverait un relai aisé auprès de la population.

2) Madame D'ORTONA pose ensuite sa question. Quand le PCDR sera-t-il mis en route et quelles sont les activités retenues ? Pour rappel, le processus pour aboutir à la CLDR qui doit proposer un programme a été lancé par la FRW en 1995. Les concitoyens qui ont participé régulièrement aux réunions, attendent avec impatience du concret et beaucoup n'y croient plus.

3) Monsieur RENARD pose à son tour une question au Collège. Ma question orale portait sur la problématique de l'éventuelle occupation d'un terrain de sport par un club privé, à savoir le BOC Othée.

Suite aux déclarations du Collège et principalement de l'échevin en charge des Sports, dans le cadre de la non reconduction d'un bail privant un club il appert qu'un projet d'occupation du terrain dit « de la Plaine », aurait été proposé au club du BOC Othée.

Au-delà du bien-être des sportifs d'intérieur ou d'extérieur de notre entité toujours recherché par le groupe Entente Communale, nous souhaitons être informés sur ce projet précis.

Alors que la Salle Noël Heine pourrait accueillir les rencontres des équipes du BOC Othée, nous tentons de cerner la motivation à soutenir cette seule option qui laissera toujours le club en situation précaire vis à vis de l'évolution de la suppression de pratique du Basket-Ball en plein air voulue par ses instances, tout en engageant des investissements sur un site peu ou plus approprié au vu des dégradations systématiques constatées par le passé et au risque d'établir une concurrence déloyale tant au niveau des clubs que du gestionnaire de la cafétéria de la Salle Noël Heine.

Qui donc de :

- Etude de faisabilité de la mise en conformité des installations tant du traçage que des vestiaires (joueurs et arbitres)

- Coût de cette mise en conformité
- Etude de l'incidence de l'activité auprès du voisinage, vu la reprise d'activités régulières sur le site.
- Conditions précises d'occupation de ce terrain. Tant au niveau de la Commune vis à vis du propriétaire du terrain, du Centre sportif local vis à vis de la commune, et des utilisateurs réguliers ou occasionnels vis à vis de la commune et/ou du centre sportif (copies des différentes conventions à l'appui).
- Conditions précises offertes au club : tarification d'occupation, utilisation éventuelle d'un bâtiment à titre de buvette.
- Conformité entre ces conditions et les différents règlements d'application au niveau du Centre Sportif local.

Le groupe Entente Communale espère obtenir une réponse précise et complète.

Monsieur VRANCKEN annonce que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. Monsieur VRANCKEN prononce le huis clos.